

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 84 du 31 janvier 1945,

n° 84

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 janvier 1945

Numéro JO  
n° 1 du 01/01/1945

Date du numéro  
1 janvier 1945

### TEXTE INTÉGRAL

Le salaire du nommé MOHAMED HORI, chauffeur au Gouvernement, est porté au taux mensuel de 1.000 francs pour compter du 1er février 1945.